

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

N° :
31775

Déclaration de Maladie : N° P19-0009039

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

613 Cadre réservé à l'adhérent (e) 6183

Matricule : BAYDOURI KAMAL Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

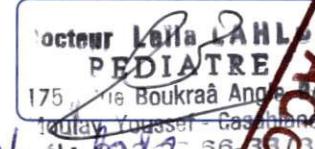
Nom & Prénom : BAYDOURI KAMAL Date de naissance : 18/07/61

Adresse : Anfa Sétif et provence Im. Moryane 29 Ap. 11 Casablanca

Tél. : 0661339012 Total des frais engagés : 11240 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27/06/2023

Nom et prénom du malade : Baydouri Kamal Age : 39 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Gastro-entérite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 06/07/2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/06/98	Co		+ 850+	Docteur Lalla LAHLA PEDIATRE 75 Rue Boukrâa Angle Av. Moulay Youssef Casablan- ca 31 97 86-32

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE DES HABOUS MESFISSI Mounia 73, Bd. Victor Hugo el. 0522 44.96.36-CASABLANCA	27/06/20	874.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

Docteur Leïla LAHLOU BERRADA
PEDIATRE

Maladies du nourrisson & de l'enfant
Allergologie infantile



الدكتورة ليلا لحلو براطة

اختصاصية في أمراض الطفل والرضيع
أمراض الحساسية عند الطفل

Casablanca, le : 27.06.20.

Nom - Prénom : Baydouni Roudha.
Poids :

734.00 Ⓛ Nourrisse (1).

② Algérienne CP-
1c p α 35 x 3

14.000 Ⓛ 20 ml gelule
③ 1 gelule de soi x deuxis
874.00 Ⓛ

PHARMACIE DES HABOUS
MESFIQUI Moulai
73, Bd. Victor Hugo
Tél: 0522 44.96.36-CASABLANCA

Doctor Leïla LAHLOU
PEDIATRE
175, Rue Boukraa Angle Bd.
Moulay Youssef Casablanca
022 27 66 33 / 34

إقامة جاسم حسام - 175 زنقة بوكراع - الطابق الأول - زاوية شارع مولاي يوسف - الدار البيضاء - قرب مستشفى مولاي يوسف
Résidence Jassim Houssam - 175, Rue Boukraa - Angle Bd My Youssef - 1er Etage - Casablanca - en face de l'Hôpital My Youssef (ex Sidi Soufi)
Tél. : 05 22 27 66 33 / 34 - Urgences : 06 61 16 60 57 - E-mail : leilalahlouberrada@gmail.com

Menactra®

1 dose vial

1 flacon dose

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat-R.P.1.

Ain sebaâ Casablanca

MENACTRA 0,5 ML SOL

INJ 1FL

PPV : 734,00 DH



5 118001 081981

OEDES®
oméprazole

20 mg
Voie orale

élules 56 x

LOT : 191564
PER : 04-2022
PPV : 140,00 DH